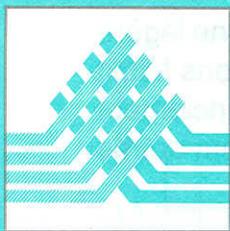


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
Division Conjoncture de l'emploi et du Marché du travail

Numéro 282 – 26 juin 1992

## **LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1991**

### **Baisse des flux d'entrée et de sortie dans les grands établissements**

Après la hausse du troisième trimestre 1991, les recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus retrouvent au quatrième trimestre le rythme du début de l'année. En données corrigées des variations saisonnières, le taux d'entrée<sup>(1)</sup> passe en effet de 7,7% au troisième trimestre à 7,1% au quatrième trimestre. La baisse est sensible dans tous les secteurs.

Cependant, dans le même temps, le taux de sortie<sup>(1)</sup> tous motifs confondus diminue également et atteint 7,8% ce trimestre contre 7,4% au trimestre précédent. Cette diminution ne compense pas cependant le chute des entrées.

La diminution des entrées intervient essentiellement dans les recrutements sur contrat à durée déterminée : on peut l'observer dans tous les secteurs d'activité et plus particulièrement dans l'industrie où le taux d'entrée sur CDD passe de 3,7% à 3,1%.

(1) – Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.



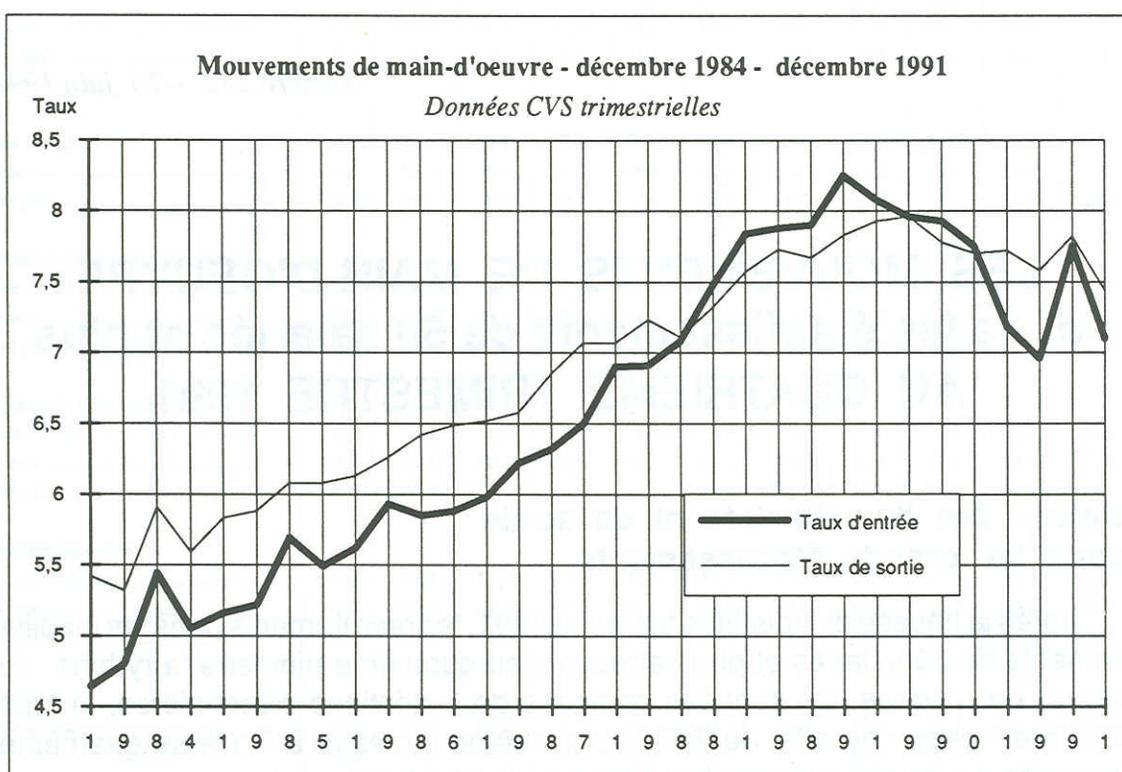
**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

En revanche les taux de recrutement sur contrat à durée indéterminée demeurent pratiquement stables sauf dans le Bâtiment où le taux d'entrée de ces contrats perd 0,3 point au quatrième trimestre et se situe à 2,4%.

Le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée enregistre une légère baisse (3,6% contre 3,7% le trimestre précédent) et le taux de démissions faiblit aussi (1,6% contre 1,8% au second trimestre). Le taux de sortie pour licenciement économique se stabilise à 0,4% depuis le printemps 1991. Les sorties pour autres licenciements sont également stables : 0,5% des effectifs.

Les mouvements enregistrés au cours du quatrième trimestre 1991 dans les établissements de 50 salariés et plus confirment donc les évolutions constatées dans l'ensemble des établissements, où les effectifs salariés ont diminué de 0,1%. La baisse dans les grands établissements est plus marquée; elle est de 0,3 %.



#### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.850.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.500.000 personnes au début de l'année 1991.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 15 régions dont l'Ile de France. A compter de 1991, toutes les exploitations trimestrielles se feront prioritairement sur 15 régions.

